

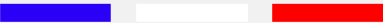


ffe

GUIDE DU FUTUR APPRENTI

L'apprentissage, une réussite partagée !

WWW.CENTREDEFORMATION-CREARA.COM/



SOMMAIRE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	1-3
LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI	4
L'APPRENTISSAGE ET LE HANDICAP	5
L'APPRENTI A UN STATUT DE SALARIÉ AVEC DES DROITS ET DES OBLIGATIONS	6-7
L'APPRENTI A UN STATUT D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS AVEC LES MÊMES AVANTAGES	8
DEVENIR APPRENTI ! LES 6 ÉTAPES CLÉS	9
LES SITES UTILES	10
CONTACTS	11

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TYPE, DURÉES ET SIGNATAIRES

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EST UN CONTRAT DE TYPE PARTICULIER :

CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans

ou jusqu'à 4 ans pour les personnes :

- en situation de handicap
- inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau

SIGNÉ PAR :



L'APPRENTI

et son représentant légal si mineur



L'EMPLOYEUR



LE CFA

DÉBUT DU CONTRAT	PÉRIODE PROBATOIRE (D'ESSAI)	FIN DE CONTRAT
3 mois avant ou 3 mois après la date de début de la formation.	de 45 jours sur le temps en entreprise	au plus tard 2 mois après la date prévue de fin des épreuves ou examens Préconisation date de fin : au maximum le 31 août si examens en juillet (pour faciliter la poursuite d'études)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS D'ÂGE

**POUR TOUS LES
JEUNES DE 16 À
29 ANS RÉVOLUS**

EXCEPTIONS



LES JEUNES DE **15 ANS** AYANT
TERMINÉ LEUR 3E



ET **AU-DELÀ DE 29 ANS**, LES
PERSONNES :

- ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
- inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau de haut niveau
- en situation de handicap, équivalence jeunes, extension BOE



JUSQUE 35 ANS

en cas de poursuite de son parcours de formation avec la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage (et notamment en cas de rupture d'un contrat pendant le passage à la 30e année).

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TEMPS DU TRAVAIL

35H PAR SEMAINE



	APPRENTI MAJEUR	APPRENTI MINEUR
Durée maximale du travail par jour	10 heures par jour	8 heures par jour
Durée maximale du travail par semaine	46 heures par semaines (ou 44 heures sur une période de 12 semaines consécutives)	35 heures par semaines. Maxi. 5 jours consécutifs de travail
Travail du dimanche	Oui	Oui à conditions que : ✓ Le mineur soit libéré de l'obligation scolaire (être âgé d'au moins 16 ans) ✓ Le mineur dispose de 2 jours de repos consécutifs dans la semaine ✓ Le mineur dispose minimum de 12 dimanches de repos par an (comme tous les autres salariés des centres équestres)
Travail des Jours Fériés	OUI Conditions particulières 1er Mai	Non

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

MODALITÉS

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI EST ...



DÉTERMINÉE EN %

du Salaire Minimum de Croissance (SMIC)
sur **un SMIC brut au 01/11/2024 : 1801,80€ /mois** sur 35 heures, soit 11,88 € brut / heure.

ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)
correspondant à l'emploi occupé,
au plus favorable



BASÉE SUR 3 CRITÈRES

- **son âge**
à Décret n°2018_1347 du 28/12/2018
- **l'année d'exécution du contrat**
à Décret n°2018_1347 du 28/12/2018
- **son avancée dans le cycle de formation**
à Décret n°2020-373 du 30 mars 2020 D6228-28-1

Rémunération 1^{re} année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans
27% du SMIC
486,49 €

De 18 ans à 20 ans
43% du SMIC
774,77 €

De 21 ans à 25 ans
53% du SMIC
954,95 €

26 ans et plus
100% du SMIC
1801,80 €

Rémunération 2^e année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans
39% du SMIC
702,70 €

De 18 ans à 20 ans
51% du SMIC
918,92 €

De 21 ans à 25 ans
61% du SMIC
1099,10 €

26 ans et plus
100% du SMIC
1801,80 €

Rémunération 3^e année d'exécution du contrat

Moins de 18 ans
55% du SMIC
990,99 €

De 18 ans à 20 ans
67% du SMIC
1207,21 €

De 21 ans à 25 ans
78% du SMIC
1405,40 €

26 ans et plus
100% du SMIC
1801,80 €

EXEPTION :

Conv Collective
Production agricole
et CUMA - IDCC
7024

Avenant n° 8 du 13
juillet 2022 relatif à la
formation pro en
agriculture

DE 18 À 20 ANS :

1^{ÈRE} ANNÉE : 50%

2^{ÈME} ANNÉE : 57%

3^{ÈME} ANNÉE : 67%

LA MAJORATION VIS-À-VIS DE L'ÂGE INTERVIENT LE 1^{ER} JOUR DU MOIS SUIVANT LE JOUR OÙ L'APPRENTI ATTEINT 18, 21 ET 26 ANS.

Succession de contrats chez le même employeur ou chez un nouvel employeur
(appliquant la même convention collective)

LA RÉMUNÉRATION SERA...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu

L'APPRENTISSAGE ET LE HANDICAP

LES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP, ÉQUIVALENCE JEUNES, EXTENSION BOE



**SI VOUS SIGNEZ UN CONTRAT
AVEC UN EMPLOYEUR PRIVÉ,
VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ**

DE CONCLURE UN CONTRAT À TEMPS PARTIEL

DE BÉNÉFICIER D'AIDES AUPRÈS D'AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

DEMANDEZ ÉGALEMENT À CONTACTER UN DES
RÉFÉRENTS HANDICAP DU CFA .
(cf. plaquette formation)

**UN LIVRET D'ACCUEIL « APPRENTI EN
SITUATION DE HANDICAP »** VOUS SERA
ÉGALEMENT REMIS.

L'APPRENTI A UN STATUT DE SALARIÉ

AVEC DES DROITS

**Rémunération
mensuelle**

**Participation aux
élections
prud'hommes et
de l'entreprise**
(sous conditions)

Congés payés
(pas de vacances
scolaires)

**Maintien des
allocations
familiales jusqu'à
20 ans**
(si salaire < 55% du
SMIC)

**L'allocation
logement**
(si logement
indépendant des
représentant légaux)

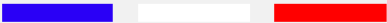
DROITS

**Exonération
d'impôt et des
charges
salariales**

**Un compte
Personnel de
Formation**

Ancienneté
(Signature contrat
même entreprise)

Une couverture
(maladie, accident
du travail,...)



L'APPRENTI A UN STATUT DE SALARIÉ

AVEC DES OBLIGATIONS



**RESPECTER LE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE**

**RESPECTER LE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CFA**

**ETRE ASSIDU À LA
FORMATION
ET SE PRÉSENTER AUX
EXAMENS**

**TRAVAILLER POUR
L'EMPLOYEUR À RAISON DE
35H/ SEMAINE**
(temps incluant en CFA)

L'APPRENTI A UN STATUT D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

AVEC LES MÊMES AVANTAGES

FORMATION FINANCÉE À 100%

par l'OPCO de l'employeur

LE PASS'RÉGION JUSQU'À 25 ANS

(Validation auprès du CFA)

pour accéder à la culture et au sport à des tarifs préférentiels, une aide pour se former au PSC1

UNE CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

pour bénéficier de réductions réservées aux étudiants

PERMIS DE CONDUIRE (500 EUROS)

pour tout apprenti majeur inscrit à une auto-école

FRAIS ANNEXES (sous conditions)

HÉBERGEMENT (6 euros/nuitées)

RESTAURATION (3 euros/repas)

ACQUISITION D'UN 1^{ER} ÉQUIPEMENT (jusqu'à 500 euros)



DEVENIR APPRENTI ! LES 6 ÉTAPES CLÉS

INTÉGRER UNE FORMATION AU CFA CRE ARA

01

TROUVER VOTRE FORMATION !

Comment ?

- Identifier la formation qui vous plaît
- Vérifier que vous répondez aux pré-requis
- Choisir le lieu de formation (**UFA** : Unité de Formation par Apprentissage)

02

CONTACTER LE CFA OU UFA

Comment ?

- Coordonnées CFA :
06 29 96 06 06 – cfa.ara@cre.ffe.com
- Coordonnées UFA : cf plaquette de formation

Le CFA vous transmettra le dossier d'inscription

03

RETOURNER LE DOSSIER DE D'INSCRIPTION ET ANNEXES

Comment ?

- Retourner au CFA le dossier de candidature complet avec les annexes

04

PASSER LES TESTS D'ENTRÉE – DE POSITIONNEMENT

Comment ?

- Contacter l'UFA pour un rdv individuel
- Tests validés, CFA et UFA vous accompagnent à la recherche d'un employeur

05 TROUVER SON EMPLOYEUR

Comment ?

- **Candidater** auprès de structures répondant aux exigences du diplôme
- **Transmettre les coordonnées de l'employeur** au CFA pour envoi de l'attestation de recrutement
- Le cas échéant, **transmettre les documents manquants** à votre dossier d'inscription
- **Signer** : contrat, convention et règlement intérieur

06

INTÉGRER VOTRE NOUVELLE FORMATION !

Une convocation vous sera envoyée

Donner le meilleur de vous même !

LES SITES UTILES

FUTUR APPRENTI DU CFA CRE ARA

APPRENTISSAGE



www.travailemploi.gouv.fr

Alternance.emploi.gouv.fr

www.anaf.fr

www.1jeune1solution.gouv.fr

<https://depart1825.com/>

<https://www.aide-sociale.fr/pass-culture/>

HANDICAP



www.monparcourshandicap.gouv.fr

SANTÉ ET PRÉVENTION



<https://www.msa.fr/lfp/application-mobile-msa-et-moi>

<https://www.ffe.com/ffe/lutte-contre-les-violences-sexuelles>

<https://colosse.fr/>

signal-sports@sports.gouv.fr

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18 SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

119 NUMÉRO D'URGENCE POUR L'ENFANCE EN DANGER

Si vous êtes témoin de violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers...

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

CONTACTS

L'ÉQUIPE DU CFA CRE ARA

COORDONNÉES CFA CRE ARA

TÉLÉPHONE

06 29 96 06 06 – Corinne

06.35.50.32.04 – Cassandra

07 66 38 35 15 – Marylin

EMAIL

cfa.ara@cre.ffe.com

EQUIPE

MARYLIN VALADE

Chargée de formation
Permanente au CRE

CASSANDRE GOMES

Chargée de formation

CORINNE BARES

Directrice du CFA CRE ARA





L'APPRENTISSAGE, UNE RÉUSSITE PARTAGÉE !



www.centredeformation-creara.com/